



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPÉCIAL n° 63 – 28 août 2015

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS	3
Arrêté en date du 23 juillet 2015 modifiant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale du département du Pas-de-Calais.....	3
Désignation en date du 30 juillet 2015 des membres du conseil citoyen de la ville d'Aire sur la Lys.....	5
 DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES	7
Modificatif N° 2015-77-149 en date du 27 août 2015 à l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à Mme Lucette LASSERRE, Directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord.....	7

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

- Arrêté en date du 23 juillet 2015 modifiant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale du département du Pas-de-Calais

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté modifiant la composition
du Conseil départemental de l'Éducation nationale
du département du Pas-de-Calais

La Préfète du Pas-de-Calais
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'Éducation notamment les articles L 235-1 et R 235-1 et suivants relatifs aux missions, à la composition structurelle, l'organisation et le fonctionnement des conseils départementaux de l'Éducation nationale ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétence en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'Éducation nationale institués dans les départements et les académies ;

Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète du Pas-de-Calais (hors classe);

Vu l'arrêté préfectoral du 7 avril 2015 modifié portant composition du Conseil départemental de l'Éducation Nationale ;

Vu le courrier du 22 juin 2015 de la FCPE, relatif à la désignation de ses représentants au sein de cette instance ;

ARRETE

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 7 avril 2015 est modifié comme suit :

C – Membres représentants les usagers

- Représentants des parents d'élèves :

Titulaires :

Mme Karine Dupuis,
M. Alain Raimond,
Mme Armande Severin,
Mme Catherine Leduc,
M. Frédy Baillouel,
M. Allan Turpin,
Mme Karine Douchet.

Suppléants

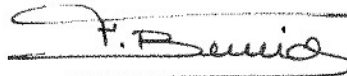
M. Hervé Mayolle,
M. David Poirier,
Mme Anne-Sophie Leriche,
Mme Michèle Jacquet,
Mme Marie-Lise Bernard,
M. Christophe Allart.
Mme Cathy Paul.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté du 7 avril 2015 demeurent en vigueur.

Article 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais et le Directeur académique des services de l'Education nationale du Pas-de-Calais, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le 23 JUIL. 2015

La Préfète du Pas-de-Calais



Fabienne BUCCIO

-
- Désignation en date du 30 juillet 2015 des membres du conseil citoyen de la ville d'Aire sur la Lys

ARRETÉ

Portant validation du conseil citoyen de la ville de Aire-sur-la-Lys (quartier prioritaire centre-ville historique QP N °Z0710)

Madame la PRÉFÈTE du Pas-de-Calais,

- VU** la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU** le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU** la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU** le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU** le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;
- VU** l'avis de la collectivité rendue le 2 Juin 2015

Considérant la demande de validation du conseil citoyen formulée par Monsieur Jean-Claude Dissaux, Maire d'Aire-sur-la-Lys auprès de Madame Fabienne Buccio, Préfète du Pas-de-Calais le 8 Juillet 2015.

Arrête

ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen

* collège des habitants : 9 représentants titulaires et 3 suppléants

Membres titulaires volontaires : 9

- liste

Deviennes Hugues, 15 places d'armes 62120 Aire-sur-la-Lys, Président
Nicolle Stéphanie, 18 rue de Brabant, 62120 Aire-sur-la-Lys, Vice-présidente
Stawski Edmond, 49 rue du général Leclerc, 62120 Aire-sur-la-Lys, Trésorier adjoint
Richardson Nathalie, 41 rue de Brabant, 62120 Aire-sur-la-Lys, Secrétaire
Juillard Michèle, 5 place d'Armes, 62120 Aire-sur-la-Lys, Secrétaire adjointe
Godart Joël, rue des Alliés 62120 Aire-sur-la-Lys
Leroy Lydie, 3 rue des Alliés apt 4 62120 Aire-sur-la-Lys
Fermont Vincent, 28 rue de Brabant 62120 Aire-sur-la-Lys
Dessoly Liliane, Bât D 1 rue des Alliés 62120 Aire-sur-la-Lys

Membres suppléants :3

- liste

Dondaine Philipe, 5 rue Mississippi 62120 Aire-sur-la-Lys
Blary Amélie, 6 rue du 21^{ème} Dragon 62120 Aire-sur-la-Lys
Roche Justine, 47 rue de Saint-Omer, 62120 Aire-sur-la-Lys

* collège des acteurs locaux : 7 représentants titulaires et 2 suppléants

Membres titulaires volontaires : 7

- liste

Laure Boitez, 110 rue d'Arras 62120 Aire-sur-la-Lys, Trésorière
André Lewyllie, 12 rue du général Leclerc 62120 Aire-sur-la-Lys, Vice-président
Lelièvre William, 17 rue des Tanneurs 62120 Aire-sur-la-Lys
Rys Didier, 7 rue du général Leclerc 62120 Aire-sur-la-Lys
Maes Laurent, 14 Grand Place 6210 Aire-sur-la-Lys
Rifflart Claudine, 9 rue d'Arras 62120 Aire-sur-la-Lys
Cordier Jacques, 46 rue d'Arras, 62120 Aire-sur-la-Lys

Membres suppléants : 3

- liste

Dehem Jean-Paul, secours catholique Grand Place 62120 Aire-sur-la-Lys
Gerard Delaie, Resto du cœur rue du Fresnes 62120 Aire-sur-la-Lys

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur. Il s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précise son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Portage du conseil citoyen

Il appartient aux membres de définir collectivement le statut ainsi que les modalités d'exercice démocratique du conseil.

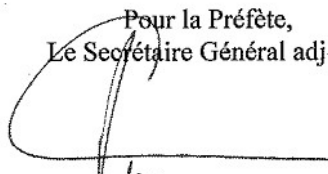
ARTICLE 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel des membres du conseil citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire général adjoint de la Préfecture, Monsieur Xavier Czerwinski, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras le 30 juillet 2015

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général adjoint



Xavier CZERWINSKI

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

- Modificatif N° 2015-77-149 en date du 27 août 2015 à l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à Mme Lucette LASSERRE, Directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord

Article 1er – Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral précité n° 2015-77-88 du 16 février 2015 sont modifiées ainsi qu'il suit :

« Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucette LASSERRE, délégation est consentie aux agents placés sous son autorité dans les limites de leurs attributions, à l'effet de signer les actes ou décisions prévues à l'article 1er :

- M. Stéphane CORCOS, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, pour les § 1 à 12 inclus ;
- M. François-Xavier DULAC, Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, pour les § 1 à 12 inclus ;
- M. Jean-Claude CAYE, Ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 1 à 12 inclus ;
- M. Laurent BRETON, Ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 1, 2, 3, 5, 6, 10 et 11 ;
- M. Maxime LECLERE, Ingénieur des mines, pour les § 1 à 12 inclus ;
- M. Bruno COMMAROND, Ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 5 et 6 ;
- Mme Isabelle RAULET, Assistante d'administration de l'aviation civile, pour les § 5 et 6 ;
- Mme Flore GERMACK, Technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 5 et 6 ;
- M. Ludovic AHADJI, Technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 5 et 6 ;
- M. Michel CORBIERE, Ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour le § 1 ;
- M. Didier VILLARET, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour les § 2, 3, 7, 8 et 9 ;
- M. Michel EL MAARI, Attaché principal d'administration de l'aviation civile, pour les § 2, 4 et 11 ;
- M. Eric FAVAREL, Technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 2 et 11 ;
- M. Philippe GRANIER, Assistant d'administration de l'aviation civile, pour le § 4 ;
- M. Franck BOUNIOL, Technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 1 et 10 ;
- M. Daniel COPY, Technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour le § 3
- M. Jean-Claude GOUHOT, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, pour le § 6. »

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et la directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé
La Préfète
Fabienne BUCCIO